**CONCOURS ET RENTREE 2013 :**

**LE SNES FAIT LE POINT**

**La rentrée 2013 pour les nouveaux enseignants**

**Lauréats du CAPES/T (session 2013)**

Ces enseignants auront le statut de fonctionnaire-stagiaire avec un service d’enseignement comportant une décharge de 3h, de 6h s’ils sont CPE ou documentalistes.

**Étudiants admissibles au CAPES/T (session 2014 anticipée)**

Il s’agit d’étudiants inscrits en Master 1 cette année et qui ont passé les écrits des concours en juin dernier. Ils devront passer leurs oraux d’admission en juin 2014 et seront en Master 2 à la rentrée 2013. Au cours de l’année 2013-2014, il leur faudra se consacrer à la préparation de leur Master 2 et à leurs oraux. Ils seront ensuite fonctionnaires-stagiaires à temps plein en à la rentrée 2014. Dans l’objectif de leur faire « bénéficier d’une entrée progressive dans le métier d’enseignant », le ministère leur propose d’assurer en parallèle 6h d’enseignement en les recrutant comme contractuels. Il n’y a cependant aucune obligation faite à ces candidats d’accepter un tel contrat.

**Modification du niveau de recrutement pour passer le Capes/T**

Le ministère entend publier dans le courant des vacances de juillet-août, un projet de décret modifiant le niveau de recrutement pour passer le CAPES/T.

**Concours externes**

Le ministère a décidé de fixer l’inscription en M1 pour se présenter aux CAPES /T. Les lauréats devront disposer du M1 pour être stagiaire. S’ils ne sont pas détenteurs d’un M2, les stagiaires devront, pour être titularisés, disposer d’un M2 MEEF (métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation).

**Concours internes**

Toujours dans ce projet de décret, le ministère veut ramener à la licence le diplôme exigé pour le CAPES/T interne sans autre exigence pour la titularisation.

**Rappel sur le CLES et le C2I2E**

Le SNES avait déjà fait part à ses adhérents des nouveaux éléments concernant le **CLES** (certificat de compétences en langues de l’enseignement) et le **C2I2E** (certificat informatique et Internet niveau 2 – enseignant). Pour rappel, le ministère de l’Education nationale a annoncé lors du Comité technique ministériel du 19 février 2013 que ces certifications exigées en plus du concours seraient abrogées à partir de la nouvelle session 2014. Les formations correspondantes seront alors intégrées dans les masters enseignement et éducation. C’est le résultat de deux ans de lutte menée par les seuls syndicats de la FSU (qui est la première organisation syndicale de la fonction publique d’Etat).